

Fiche d'inscription au DELF

(A remettre 5 semaines avant la date des épreuves, cachet de la poste faisant foi)

Date de la session : .../.../...

A1 A2 B1 B2

*Les épreuves individuelles se déroulent après les épreuves collectives, le même jour ou un jour différent à NANTERRE.

PEUVENT SE PRÉSENTER LES PERSONNES ÉTRANGÈRES ET LES FRANÇAIS NON FRANCOPHONES ET NON TITULAIRES D'UN DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANÇAIS

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (20 caractères maximum – en majuscules) :

.....

NOM épouse (en majuscules) :

.....

Prénom (en majuscules) :

.....

Adresse Postale :

.....

.....

Code postal : _____ Ville :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Nationalité (en majuscules) :

.....

Pays de naissance (en majuscules) :

.....

Ville de naissance (en majuscules) :

.....

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Courriel :

N° candidat : **Obtenu lors de toute inscription antérieure et à conserver**

Toute personne ayant déjà passé un examen DELF a alors obtenu un numéro de candidat qu'elle conserve à vie. C'est ce numéro qu'il faut reporter sur la fiche d'inscription.

Présentez-vous un handicap (visuel, physique, auditif) : OUI NON

Merci de fournir un certificat médical

Merci de retourner cette fiche complétée et signée à

IPTR 201 rue Saint-Martin 75003 Paris

Impérativement accompagnée des 4 éléments suivants:

- La fiche CNIL signée
- 2 enveloppes A5 à fenêtre timbrées au tarif normal en vigueur
- Un chèque à l'ordre de l'IPTR :
90€ pour le DELF A1/100€ pour le DELF A2/120€ pour le DELF B1/150€ pour le DELF B2
- La photocopie des papiers d'identité avec photo et en cours de validité

Toute inscription implique l'acceptation totale des conditions générales de vente. Pour rappel, les droits d'inscription au DELF ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure justifié (certificat médical, attestation de l'employeur).

**TOUTE INSCRIPTION DEVIENT FERME ET DÉFINITIVE DÈS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE
INSCRIPTIONS DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES**

Fait à : Le __ / __ / 20__

Signature :

Fiche d'inscription au DELF (suite) CNIL

Indication de l'identité du responsable du traitement :

le **Centre International d'Etudes Pédagogiques - CIEP**

et

le centre d'examen **IPTR** Pays : **France**

Les deux services précités disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats des examens du DELF selon la réglementation en vigueur (Décret du 19 décembre 2006 paru au Journal Officiel de la République Française du 20 décembre 2006).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiqués qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant. En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

- Jusqu'à communication des résultats au centre d'examen
- Par la suite au Centre International d'Etudes Pédagogiques - CIEP
Bureau DELF
1 avenue Léon Journault
92318 SEVRES Cedex

Dans le cas où le résultat des épreuves est communiqué aux candidats par Internet, les modalités d'accès aux résultats se feront uniquement en accès restreint (avec code d'accès par candidat) et non pas en affichage libre sur le site du centre.

Approuvé le : / / 20....

Par : NOM :

Prénom :

Ecrire à la main « lu et approuvé »

Signature :

Conditions générales de vente

INSCRIPTIONS, CONVOCATIONS

Les inscriptions se font sur place ou par courrier au 201 rue Saint Martin, 75003 Paris et ne deviennent fermes qu'à réception du dossier complet et du règlement du montant de l'examen.

Une semaine avant le début des épreuves, une convocation avec programme et plan d'accès est adressée au participant.

Les horaires des convocations doivent être respectés, sous peine d'invalidation.

TARIFS, FACTURATION, RÈGLEMENT

Le prix par participant est indiqué sur chaque examen proposé au catalogue.

Nos tarifs ne prennent pas en compte les frais de déplacement, ni les frais de restauration des participants.

Les frais des examens doivent être réglés dès l'inscription.

ANNULATION OU REPORT D'UN EXAMEN

Par IPTR

IPTR se réserve le droit de reporter ou d'annuler avec préavis tout examen qui ne pourrait pas se dérouler dans des conditions optimales (nombre d'inscrits insuffisant, cas de force majeure).

En cas d'annulation, les inscrits pourront maintenir leur inscription à une date ultérieure ou se faire intégralement rembourser, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité que ce soit.

Par le participant

Pour des raisons d'organisation matérielle, de places disponibles et dans le respect des textes en vigueur, aucun désistement intervenu après la date de clôture des inscriptions n'est remboursable de droit.

Toute inscription à l'examen est due en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.

Toute convocation qui n'aurait pas été reçue n'aura en aucun cas valeur d'annulation de l'inscription.

Les droits d'inscription au DELF ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure justifié (certificat médical, attestation de l'employeur attestant de l'impossibilité de se déplacer). Le cas échéant, une demande écrite de remboursement accompagnée d'un justificatif recevable devra être envoyée à l'IPTR.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant. Pour exercer ce droit, contacter IPTR.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

IPTR reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation : documents, réalisations matérielles, etc.

Le Client ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit d'IPTR.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'inscription et la participation à la formation impliquent l'acceptation totale des conditions générales de vente.

RÉSOLUTION DES LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

INFORMATIONS

- Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au : 01 44 54 54 20
- Vous pouvez aussi nous écrire un courriel à l'adresse suivante : examens@iptr.fr